

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

<u>Présent-e-s</u>	:	Mme Anne	ANTILLE	C&E	Présidente
		Mme Patricia	MESSERLI ALOUAN	LR+	Vice-Présidente
		Mme Myriam	BOUCRIS	BA	Secrétaire Bureau
		M. Marc	BOYMOND	C&E	Conseiller
		Mme Corinne	BRECHBÜHL MOLNARFI	BA	Conseillère
		M. Vincent	BUHAGIAR	C&E	Conseiller
		Mme Véronique	CRETENAND	C&E	Conseillère
		M. Christian	FREY	BA	Conseiller
		M. Benoît	GAUD	C&E	Conseiller
		M. Alexandre	KRASNOSELSKI	Indépendant	Conseiller
		M. Jean-Claude	MARCHAND	Indépendant	Conseiller
		M. lochane	MOLL	BA	Conseiller
		M. Ginior	RANA ZOLANA	LR+	Conseiller
		Mme Stéphanie	REUSSE	BA	Conseillère
		M. Urs	SCHNEUWLY	LR+	Conseiller
		Mme Sylviane	SHRAG	C&E	Conseillère
		M. Nicolas	VERNAIN-PERRIOT	BA	Conseiller
		Mme Béatrice	GUEx-CROSIER	C&E	Maire
		M. Conrad	CREFFIELD	LR	Adjoint
		M. Luc	LAVARINI	C&E	Adjoint
		M. Dominique	GUENERET		Secrétaire général

Excusé-e-s : -

Procès-verbaliste : M. Philippe BERGER

BA : L'Alternative
C&E : Centre et Entente
LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme A. ANTILLE (ci-après : Mme la Présidente) ouvre la séance à 20h30. Elle salue la présence de Mme le Maire et ses adjoints, de l'ensemble des conseillères municipales et conseillers municipaux, de M. le Secrétaire général, M. le procès-verbaliste, ainsi que celle du public.

Ordre du jour

1. Approbation de l'Ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 17 décembre 2024
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de Madame le maire et des adjoints
5. Rapport des présidents des commissions
6. Rapport de la commission Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger. Rapporteuse : Patricia MESSERLI ALOUAN
7. Rapport de la commission Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse. Rapporteuse : Patricia MESSERLI ALOUAN
8. Projets de délibération, résolution, motion :
 - 8.1 *P-D-1574-A – Crédit d'étude de CHF 110'000.- destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement à la route de Foliaz n° 91 à n° 109*
 - 8.2 *P-D-1577 – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 24'000.- destiné à l'engagement d'un-e nouveau-elle patrouilleur-euse scolaire à Croix-de-Rozon*
 - 8.3 *P-R-1077 – Résolution pour la création d'une ligne de bus entre Gaillard et Plan-les-Ouates (ZIPLO)*
9. Décision de l'AGE de l'ACG du 11 décembre 2024 sujette à opposition des Conseillers municipaux
10. Propositions individuelles, questions et divers
11. Calendrier

1. Approbation de l'Ordre du jour

Mme la Présidente, constatant qu'aucune remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour, le déclare approuvé.

2. Approbation du P.V. de la séance du 17 décembre 2024

Mme la Présidente, constatant qu'aucune remarque ou demande de modification n'est formulée quant au PV, elle le déclare approuvé.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente indique que le Bureau poursuit son travail en vue de modifier le montant des jetons de présence, et qu'il procède pour cela actuellement à des consultations dans les groupes. Elle déclare qu'il est possible que le prochain Bureau aboutisse à quelque chose de définitif en la matière. Elle annonce ensuite que trois courriers ont été adressés au Conseil municipal, et indique que Mme M. BOUCRIS va en donner lecture.

Concernant le 1^{er} courrier, Mme la Présidente précise qu'elle avait répondu oralement à l'intéressé à son précédent courrier dont elle a estimé plus juste de ne pas donner lecture ici, étant donné que des personnes étaient nommément citées.

Elle indique ensuite que Mme M. BOUCRIS va lire le deuxième courrier, dont elle explique qu'il s'agit d'un recours au Tribunal administratif au sujet d'une autorisation de réaménagement.
Mme la Présidente explique qu'elle répondra à cette dame pour accuser réception de son courrier, et pour lui rappeler que contrairement à ce qu'elle dit, le sujet a été traité en commission et en plénière, et que les riverains ont été reçus par l'Exécutif.

Elle donne ensuite la parole à Mme M. BOUCRIS pour la lecture du dernier courrier reçu par le Conseil municipal.

Mme la Présidente répondra à l'intéressée pour accuser réception de sa lettre et indiquer qu'elle a bien été lue au CM comme demandé.

4. Communications de Mme le maire et des adjoints

Mme B. GUEx-CROSIER communique au Conseil municipal les points suivants :

Poste à repourvoir au sein de l'administration

Suite à la démission d'une collaboratrice administrative, un poste de secrétaire-réceptionniste est ouvert. Elle explique que toutes les informations sont sur le site internet de la commune et que le délai de postulation est fixé au 24 février 2025.

Cartes journalières dégriffées communes

Un bilan intermédiaire été réalisé par l'Union des villes Suisses, l'association des communes suisses et Swisspass concernant les cartes journalières dégriffées des communes. Il y est indiqué que la prestation est délivrée par 1070 communes, soit presque autant qu'auparavant. Par contre, il n'y a malheureusement pas de statistique sur le nombre global de cartes vendues.

Il est relevé que le fait que les communes n'assument plus de risques financiers est apprécié. Elle déclare enfin qu'au niveau de Bardonnex, en 2024, 319 cartes ont été vendues contre 497 en 2023 soit 178 cartes de moins.

Cadeau des aînés

Elle tient à remercier les membres du Conseil d'être allés porter le cadeau aux seniors, précisant que la mairie a reçu bon nombre de remerciements des seniors qui ont particulièrement apprécié ces visites. Elle adresse également ses remerciements à celles et ceux, ainsi qu'à leurs conjoints, qui sont venus au repas des aînés en janvier.

Séance d'information sur les élections communales 2025

Demain à 18h aura lieu une séance d'information sur le fonctionnement d'un Conseil administratif, sa différence avec un Exécutif, ainsi que toutes les questions liées aux élections à venir. Elle précise que cette séance est organisée en collaboration avec le Département des institutions et du numérique, et invite les membres du Conseil à y prendre part.

Euro féminin

Dans le cadre de l'Euro foot féminin, la commune aura le plaisir d'accueillir le bus itinérant en lien avec cet événement lors du tournoi de Pentecôte du FC Compesières. Elle explique qu'il s'agira de mettre en avant cette compétition féminine qui se déroulera durant l'été en Suisse et à Genève.

M. C. CREFFIELD annonce que le retour de l'OCEau concernant les parties inondables de la commune est prévu pour le 1er avril sous la forme d'une séance publique. Il précise que cela permettra de communiquer à la population sur ce qu'il est possible de faire pour atténuer dans ces endroits les effets de fortes pluies.

Il assistera prochainement à un COPIL concernant la voie verte, et explique qu'il y sera question d'argent, précisant que la participation de la commune s'élèverait le cas échéant à CHF 1'500'000.-. Il fait cependant observer qu'à son sens il n'est pas juste que la commune soit ainsi impactée, étant donné que l'essentiel des travaux à y faire consisterait dans le dégrappage du coteau de Landecy.

Il rappelle que le chemin avait préalablement été goudronné à la demande des habitants afin de pouvoir y faire passer vélos et poussettes, et parce que des écoulements provoquaient des amas de graviers en cas de pluie.

Il en va de même au chemin du Granger et au chemin de Verbant, où les travaux effectués étaient pragmatiques.

Il ajoute que le dernier morceau serait situé sur le pont de la Savate, et fait observer que rien que ce tronçon coûterait CHF 300'000.-, même si Saint-Julien-en-Genevois pourrait participer à hauteur de la moitié de cette somme. Il estime en tout cas que le Canton et la Confédération pourraient contribuer davantage au financement.

Abordant ensuite la question de l'image directrice, il informe que l'ébauche de projet pour ce qui concerne Bardonnex semble désormais relativement figée. La route de terre longeant la Lissolle resterait un terrain agricole, avec un changement de zone si le Canton parvient à avoir une autorisation de Berne pour que les pépiniéristes puissent s'y installer. Il convie les membres du Conseil municipal à la commission réunie du 25 mars, pour être sûr qu'il n'y a pas de changements de dernière minute, et qu'aucun immeuble n'est envisagé à côté de la Lissolle. Il invite enfin à utiliser le terme « route de desserte » à la place de « route de contournement », qui ne plaît pas au département cantonal.

M. L. LAVARINI indique que la commune a reçu un certificat éco21, étant donné qu'elle est active dans le domaine. Il rappelle à ce titre que 30 visites ont été inscrites au budget pour assister les privés dans l'évaluation de leurs installations énergétiques, et qu'à ce jour il y a déjà 29 inscrits.

5. Rapport des présidents des commissions

Mme A. ANTILLE indique que la commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité s'est réunie le 27 janvier et a traité de la mise en séparatif à la route de Foliaz. Elle précise qu'elle a reçu l'OCEau afin de comprendre le concept en détail.

Mme S. REUSSE indique que la séance de la commission des bâtiments, école et sport s'est réunie ce soir. Un point sur le chantier de l'école a été fait, indiquant qu'il avance bien, et que la sélection du mobilier sera faite prochainement. Un point sur le préau relève que malgré l'envie de la commission de participer au processus, un couac a fait que les travaux ont malheureusement été menés avant. Elle rappelle que les enfants ont dessiné leur préau rêvé en classe, et que des délégués parmi eux sont ensuite allés présenter leur projet aux architectes. L'entreprise Jacquet est ensuite revenue devant les enfants avec des propositions de préaux. La commission va quant à elle demander un rendez-vous avec les architectes et entreprises pour reprendre un peu la main sur le sujet.

Elle ajoute que des lignes ont été votées au budget 2025 pour effectuer de petits travaux au stade de Compesières, et cite à cet égard le changement des fenêtres et la nouvelle peinture des portes et des fenêtres.

M. C. FREY indique que la commission des finances, de l'économie et de la sécurité s'est réunie le 4 février, et qu'elle a abordé deux sujets. Le premier était celui de l'affichage sur les panneaux de la commune, et qu'un spécialiste leur a présenté un concept pour un affichage modéré. Il indique à ce titre que Mme le Maire estime que les ateliers 52b rendront un rapport avant la fin de la législature. Le second sujet a été celui du camion tonne-pompe. Il explique que la caserne est mesurée pour savoir si un tel véhicule peut y rentrer. L'étude est en cours et elle donnera lieu dans un second temps à un appel d'offre. Il note qu'une information a également été diffusée concernant le projet du SIS, d'intégrer tous les sapeurs-pompiers du canton.

M. B. GAUD indique que la commission des routes, des travaux et des emplacements communaux s'est réunie hier afin de discuter du parcours culturel et sportif. Il précise qu'un devis a été reçu pour les panneaux et qu'il a donc été possible d'avancer sur le sujet.

Mme S. SCHRAG indique que la commission sociale et de la culture s'est réunie le 21 janvier, et qu'elle a principalement traité de l'aide sociale en Suisse.

M. G. RANA ZOLANA indique que la commission de l'environnement et du développement durable s'est réunie le 28 janvier, et qu'elle aurait dû recevoir à cette occasion M. MARTELAIN, directeur du GESDEC. Ce dernier s'est malheureusement décommandé car il a été appelé au même moment par le Grand Conseil. La commission s'est aussi intéressée sur la possibilité de transférer l'aide au développement durable à la fédération genevoise de coopération. Elle a finalement décidé de ne pas entrer en matière sur la question.

6. Rapport de la commission Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger. Rapporteuse : Patricia MESSERLI ALOUAN

Mme P. MESSERLI ALOUAN indique que 11 dossiers n'ont pas été retenus, 12 dossiers ont été dotés de CHF 2'000.- et 26 dossiers attribués à CHF 1'000.-.

Mme B. GUEX-CROSIER rappelle que ce rapport est public, et qu'un citoyen souhaitant connaître le nom des bénéficiaires, pourrait contacter la commune afin de se faire remettre le rapport.

M. C. FREY constate qu'à la page 2 des dossiers non-retenus, figure la CBM, avec à côté un point d'interrogation pour les pays concernés.

Mme P. MESSERLI ALOUAN indique que c'est parce qu'elle ne savait pas quels pays étaient concernés.

M. C. FREY relevant que les pays étaient mentionnés dans les présentations, précise que la CBM est active au Burkina Faso, et indique qu'il tenait à rajouter cet élément.

Mme B. GUEX-CROSIER propose que l'administration modifie le rapport en conséquence, si cela convient à la rapporteuse.

Mme P. MESSERLI ALOUAN répond que cela lui convient.

**7. Rapport de la commission Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse
Rapporteuse : Patricia MESSERLI ALOUAN**

Mme P. MESSERLI ALOUAN explique que 38 dossiers n'ont pas été retenus. 39 dossiers ont été attribués à CHF 500.-, 6 dossiers à CHF 1000.- et 19 dossiers à CHF 1500.-. Elle explique par conséquent que 63 dossiers ont été considérés, pour un montant total de CHF 54'000.-.

8. Projets de délibération, résolution, motion

8.1 P-D-1574-A – *Crédit d'étude de CHF 110'000.- destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement à la route de Foliaz n° 91 à n° 109*

M. C. CREFFIELD explique qu'à la suite de la présentation de l'OCEau, la commission a pu mieux appréhender les enjeux liés à ce crédit d'étude. Il rappelle que la loi oblige les propriétaires à raccorder les eaux en séparatif dans un périmètre raisonnable. Cela permettrait en l'occurrence à des maisons non-raccordées au séparatif de l'être. Vu que des travaux sont de toute façon prévus à cet endroit, cela offrirait l'occasion d'effectuer ces travaux pour être tranquille ensuite pendant une vingtaine d'années. Il fait observer que comme la commune est de toute façon tenue de les faire, il serait bon de profiter que des travaux qui auront de toute façon lieu à cet endroit pour les effectuer, afin d'économiser les coûts prévus, même s'il serait encore possible de repousser l'échéance d'un point de vue légal.

Comme la parole n'est pas demandée, Mme la Présidente annonce soumettre au vote le projet de délibération suivant :

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 110'000.- DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT À
LA ROUTE DE FOLIAZ n° 91 À n° 109**

Considérant,

- le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et le plan d'action qui en découle, notamment l'obligation pour la commune d'engager d'importants travaux de mise en conformité du réseau secondaire d'assainissement ;
- les travaux prévus prochainement par les Services Industriels de Genève sur les réseaux souterrains d'eau et de gaz ;
- l'opportunité de mutualiser une partie des coûts d'étude et de réalisation entre ces deux entités ;
- l'exposé des motifs ;
- le préavis, favorable à l'unanimité, de la commission aménagement, urbanisme et mobilité du 27 janvier 2025 ;
- l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DÉCIDE par 16 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

1. De mener une étude pour réaliser la mise en séparatif du réseau d'assainissement à la route de Foliaz n° 91 à n° 109,
2. D'ouvrir à Madame le Maire un crédit de CHF 110'000.- destiné à cette étude,
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, 7206.201.50320.00, puis de la porter à l'actif du bilan, 7206.201.14032.00, dans le patrimoine administratif,
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon,
6. D'autoriser Madame le Maire à contracter si nécessaire, un emprunt auprès de l'établissement de son choix, à concurrence de CHF 110'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

8.2 P-D-1577 – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 24'000.- destiné à l'engagement d'un-e nouveau-elle patrouilleur-euse scolaire à Croix-de-Rozon

Mme la Présidente, constatant qu'aucune opposition à l'entrée en matière n'est présentée, passe la parole à Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI tient à relater une expérience qu'elle a vécu il n'y a pas si longtemps, à l'heure de la matinée où les enfants se rendent à l'école. Elle explique qu'un garçon de 10 ans essayait de traverser la route, et que les voitures ne s'arrêtaient pas.

Elle constate que tous les automobilistes étant pressés d'arriver au travail, passent outre le passage piéton en se disant que celui derrière s'arrêtera. Elle a finalement dû s'approcher du carrefour et s'imposer afin de permettre au garçon de traverser.

Plus généralement, tout le monde remarque qu'il y a un gros problème à cet endroit. La sécurité des enfants se rendant à l'école devrait être une évidence, mais qu'elle n'est à l'heure actuelle, pas garantie. Elle constate qu'à l'heure de pointe, la circulation sur cet axe est terrible, et que les voitures roulent souvent à une vitesse excessive, même si elle est limitée à 50 km/h. Elle note qu'ils doivent tout de même la respecter lorsqu'il y a des bouchons, mais qu'ils sont tout de même pressés.

La présence d'une patrouilleuse scolaire à cet endroit ne résoudrait pas tout, mais constituerait un partenaire important. Elle indique qu'elle permettra notamment plusieurs améliorations, à savoir un renforcement de la sécurité sur ce parcours dangereux, une présence visible pour inciter les automobilistes à être plus attentifs, et une possibilité pour les parents de laisser leurs enfants aller seuls à l'école. Ce parcours est pour les enfants un premier pas important vers l'autonomie en dehors de la maison, et il est donc nécessaire qu'ils puissent le faire. Elle invoque également l'avantage que cela représenterait pour les parents, s'ils doivent se rendre au travail.

La patrouilleuse aura également un rôle dans la sensibilisation des acteurs, comme on peut déjà le voir à Compesières où elle rappelle aux enfants qu'il convient de descendre du vélo sur le passage, et de ne pas jouer dessus. Ce rôle est important, étant donné qu'elle émane d'une autre autorité que celle des parents. Cela apportera beaucoup aux enfants sur le trajet de l'école.

Il s'agirait d'une dépense minime par rapport aux bénéfices, et que personne ne pourra prétendre que CHF 24'000.-par année c'est trop.

Elle rappelle ensuite que l'article 7 du Règlement sur les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires adultes dispose que « Les emplacements que les communes entendent pourvoir de patrouilleuses, doivent être agréés par le département », et relève qu'il est par conséquent important que le CM adopte une position claire et accepte ce soir ce projet, afin que le Canton puisse agréer le lieu choisi.

L'intention de la commune doit être claire afin que le Canton accepte ou refuse la proposition. Si le Canton n'est pas d'accord, cela le forcera au moins à les aider à trouver des solutions.

Elle estime que si le projet de délibération est refusé, cela enverra un message contradictoire au Canton, en voulant un axe sûr, mais en ne se donnant pas les moyens d'y parvenir. Elle conclut qu'il est important d'avancer mesure par mesure, et que c'est ainsi que l'on pourra arriver ensemble à trouver des solutions pour atténuer les nuisances.

M. V. BUHAGIAR est tout à fait favorable au principe consistant à mettre quelque chose en place. Il relève néanmoins qu'ici le problème tient au fait qu'il est demandé de lancer dès maintenant un processus d'engagement, si bien que si le Canton met 6 mois à répondre, la personne pourrait être engagée à ne rien faire durant ce laps de temps. Il note de plus que si l'on traite ici du carrefour de Croix-de-Rozon, il serait préférable de prendre les choses dans leur globalité, et estime qu'en ce sens, une étude globale sur l'ensemble du village serait plus pertinente.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI répond ne pas bien comprendre l'argument avancé au sujet de l'engagement, et explique que celui-ci ne se ferait qu'à condition que le Canton autorise l'emplacement, et indique que ce sont là « les démarches nécessaires » citées dans le projet, et qui serait le préalable à l'engagement. Ces démarches pourraient être détaillées si cette assemblée le souhaite.

Concernant l'argument de l'étude globale, elle rappelle que le 30 km/h à Croix-de-Rozon avait été refusé, de même qu'à Landecy, avec toujours ce même argument de la vision globale. Elle fait observer que lorsque la question de Landecy avait été abordée, certains avaient déplorés que Croix-de-Rozon ne soit pas également considéré, et relève que le même argument est maintenant réutilisé alors qu'une proposition concerne précisément Croix-de-Rozon. Elle déclare qu'elle serait tout à fait favorable à l'engagement de plusieurs patrouilleuses pour couvrir l'entier de la commune, mais disant ses doutes à ce qu'une telle demande passe, elle estime qu'il convient de commencer avec une.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que le projet de délibération ne mentionne pas que le processus d'engagement sera lancé sous réserve des dispositions prévues à l'article 7 du Règlement sur les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires adultes, et estime que cela pose un problème au niveau de la forme. Elle indique avoir expliqué aux rédacteurs du projet qu'il ne s'agissait pas là du bon outil, précisant ne peut-être pas l'avoir fait assez clairement. Elle regrette en ce sens à titre personnel le débat qui aura lieu ce soir, pressentant que le Conseil s'écharpera sur tel ou tel montant. Ajoutant que l'Exécutif a entrepris des démarches depuis de nombreux mois pour sécuriser le carrefour, elle estime qu'une résolution votée à l'unanimité pour soutenir ces démarches aurait été plus pertinente, et n'aurait pas constitué un débat stérile.

M. C. CREFFIELD est quelque peu interloqué par la remarque de Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI concernant la zone 30 km/h, alors que le secteur route d'Annecy jusqu'à la sortie sur Croix-de-Rozon est prévu en zone 30 km/h depuis un bon moment. Précisant que l'Exécutif a poussé cette mesure au niveau du Canton, il explique que ce sont des recours pendants contre de telles zones dans d'autres endroits du canton qui bloquent pour l'heure la mise en place générale de ces zones sur l'ensemble du territoire.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI constatant que Mme B. GUEX-CROSIER a évoqué un grand projet consistant à bloquer le giratoire, demande à M. C. CREFFIELD comment il se fait que celui-ci n'ait jamais été abordé en commission.

M. C. CREFFIELD répond que la demande d'étude d'octobre de l'année passée à ce sujet avait été communiquée en plénière.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI relève qu'il ne s'agit donc pas d'un projet, mais d'une énième étude.

M. C. CREFFIELD précise que la commune doit fournir des données au Canton, en mesurant le nombre de passages sur la route par des caméras thermiques. Il estime que ce nombre de ne se situera pas forcément dans les clous pour permettre l'engagement d'une patrouilleuse à cet endroit, mais que l'installation d'un passage avec un feu est en tout cas en route.

M. G. RANA ZOLANA demande comment le montant de CHF 24'000.- a été articulé.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI répond qu'elle se base sur la rémunération de la première patrouilleuse de Compesières. Elle dit ensuite bien entendre la remarque concernant l'étude. Elle déclare néanmoins vouloir savoir quand en commission a été communiquée le fait de bloquer le giratoire.

M. C. CREFFIELD répond qu'il n'est pas question de bloquer le giratoire, mais de permettre de réguler le passage sur cet axe et ainsi permettre aux piétons de traverser en sécurité. Il déclare que cela a été abordé à plusieurs reprises dans le cadre de l'aménagement Genève-sud, où il y a non seulement cela, mais aussi l'interdiction de tourner à gauche sur la route d'Annecy, dont il indique d'ailleurs avoir oublié de préciser dans ses communications que l'arrêt a été pris par le Canton et qu'il sera en vigueur à partir du 22 mars. Il indique que cela fait partie d'une série de mesures qui avait été avancée, et de citer le retardement de l'ouverture de la douane qui avait été malheureusement refusée à la commune. Il précise que tout cela avait été durement communiqué au Conseil municipal. S'il comprend l'envie de faire passer pour une fois un projet, qui consiste ici dans l'engagement d'une patrouilleuse scolaire, il estime que cela ne doit pas se faire au détriment de ce qui a été fait, en dénigrant au passage indirectement la communication, alors qu'il y en a eu.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI souhaite qu'on lui transmette dans ce cas les communications qui ont été faites par rapport à ce projet.

M. C. CREFFIELD répond que cela ne constitue pas un projet indépendant pour lui-même, mais qu'il s'agit d'une mesure à l'intérieur du concept de mobilité Genève-Sud touchant Bardonnex. Rappelant que les séances sont publiques, il encourage les membres du Conseil à relire les PV où cette question est abordée au sein du concept général.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI rappelle que dans les petites capsules filmées par Léman Bleu en vue des prochaines élections, Mme le Maire déclare que l'Exécutif a demandé au Canton de prendre des mesures un peu comme à Perly, afin de bloquer le carrefour pour permettre le passage des écoliers.

M. C. CREFFIELD répond qu'il faut bien s'entendre sur le terme « bloquer », et explique qu'il s'agirait plutôt comme à Perly d'avoir tous les feux au vert au même moment.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite savoir ce qui lui est reproché dans les propos qu'elle a tenus à Léman Bleu.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI précise qu'il ne s'agit pas d'un reproche, mais souhaite comprendre pourquoi le terme « bloquer » a été utilisé.

Mme B. GUEX-CROSIER estime que si elle doit s'excuser d'avoir utilisé le mauvais terme, soit « bloquer le carrefour », elle s'en excuse.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI précise qu'elle n'a jamais parlé de demander des excuses quelconques. Constatant ensuite qu'il leur est reproché de proposer un projet pour une patrouilleuse, elle rappelle qu'il a fallu 10 ans pour que le CM se décide à engager celle de Compesières.

Mme la Présidente déclare qu'il convient de débattre de la proposition qui est faite ce soir, et qu'il n'est pas adéquat d'évoquer ici l'historique d'un vote auquel bon nombre de membres du Conseil n'étaient pas présents.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI engage tout de même à aller lire les PV de l'époque, qui permettront de constater qu'il s'agit des mêmes discussions que celles qui ont lieu ce soir. Elle fait observer que personne ne viendrait aujourd'hui remettre en cause la patrouilleuse de Compesières. Elle regrette le fait qu'il risque à nouveau de falloir attendre 10 ans pour avoir une nouvelle patrouilleuse, et qu'en attendant on n'a toujours rien fait. Elle déplore la posture idéologique d'une partie de ce Conseil, consistant à refuser les propositions faites par l'Alternative, et déplore le fait que l'argument de la manière globale soit opposée à chaque proposition précise, estimant que cela n'aboutira à rien.

Mme B. GUEX-CROSIER estime que cela aurait pu se faire via une résolution présentée en plénière.

Mme S. REUSSE estime qu'à force de faire des études globales, l'on ne fait plus rien, et déclare qu'il est effarant de toujours se cacher derrière cet argument, étant donné qu'à la fin, rien ne s'ensuit. Elle dit ensuite être interloquée de découvrir qu'un travail se fait avec le Canton au sujet de ce carrefour, indiquant que le Conseil n'en a jamais eu connaissance auparavant. Elle est également surprise des réactions suscitées par le projet de délibération, étant donné qu'il s'agit de lancer des démarches. Elle précise qu'il serait tout à fait possible de proposer un amendement pour les expliciter, mais estime que l'essentiel de la proposition vise à engager des démarches.

M. V. BUHAGIAR relève que cela n'est pas écrit dans la proposition.

Mme S. REUSSE répond qu'il serait justement possible de proposer un amendement en ce sens, et fait observer que le projet constitue surtout un signal fort que la commune est prête à engager. Elle relève que si cela n'est pas possible pour toutes sortes de raisons, le crédit ne sera alors simplement pas dépensé, en cas par exemple d'installation de feux ou de refus du Canton.

Mme B. GUEX-CROSIER estime qu'un signal fort s'incarnerait plus volontiers dans une résolution qui pourrait être votée par l'ensemble du CM. Elle explique que cela aurait permis d'appuyer le travail actuellement mené par l'Exécutif, et de mener un débat constructif et agréable, en lieu et place du débat passionné et passionnel qui se déroule ce soir.

Mme S. REUSSE répond que si l'information concernant le travail effectué à l'heure actuelle avec le Canton avait été communiqué, la position de l'Alternative aurait peut-être été différente, mais que cela n'a pas été possible étant donné que le groupe ne disposait pas de cette information. Elle estime ensuite que si le Canton indique qu'il faut 2 patrouilleuses, il sera toujours possible de voter un crédit supplémentaire, et que s'il refuse même une patrouilleuse, le crédit ne sera pas dépensé, ce qui fait que le projet de délibération ne représente absolument aucun risque.

Mme M. BOUCRIS déplore la situation actuelle. Si l'Exécutif indique que ces éléments ont été évoqués lors des discussions sur Genève-Sud, elle déclare que son groupe a appris sur Léman Bleu qu'un projet concernant Croix-de-Rozon était en cours. Elle constate que les différents groupes se démènent pour trouver des solutions, et que si l'Alternative avait appris qu'un tel projet existait sur ce carrefour, elle aurait proposé autre chose. Elle dit en sens avoir l'impression d'avoir été roulée dans la farine, et ce alors que son groupe s'engage et cherche des solutions sur ces problématiques.

M. B. GAUD demande pourquoi les rédacteurs de ce projet n'ont pas posé directement la question à l'Exécutif.

Mme M. BOUCRIS répond que c'est ce qui avait été fait, et précise que les conseils transmis par Mme le Maire étaient par ailleurs excellents, mais elle indique que 3 jours après le groupe a appris par la télévision qu'un autre projet existait.

Mme B. GUEX-CROSIER constate que les conseils qu'elle a donnés n'étaient visiblement pas si excellents. Elle en prend note et indique qu'elle s'efforcera d'améliorer sa communication afin d'être plus directive, quand bien même elle précise que ce n'est pas à elle de rédiger les propositions des groupes. Elle explique ensuite que le projet a été envoyé le 22 janvier à M. D. GUENERET qui était alors en vacances, et qu'étant donné l'avis d'absence, il lui a ensuite été envoyé.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI convient que ce projet a été adressé à Mme le Maire le 22 janvier, et qu'elle en a reçu une réponse, portant notamment à son attention l'article 7 du règlement précité.

Mme B. GUEX-CROSIER souligne qu'elle mentionnait également le fait que la forme n'était peut-être pas la bonne.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI explique que les réponses de Mme le Maire autant que celles de M. D. GUENERET informaient sur le règlement précité, ainsi que sur la question de savoir s'il convenait de présenter le projet sous forme de délibération ou de résolution, mais déclare qu'à aucun moment n'a été mentionné le projet de l'Exécutif sur le carrefour de Croix-de-Rozon, ce qu'elle trouve étonnant.

Mme B. GUEX-CROSIER demande à Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI si elle aurait dû rédiger le projet à leur place.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI estime qu'il est fort de café de parler d'aide à la rédaction, et d'ensuite ne pas donner ce genre d'informations quand on y fait appel.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite comprendre si elle doit aussi donner les arguments aux rédacteurs.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique que ce n'est pas ce qu'elle avait demandé dans son message, et explique qu'il a été répondu à ses deux questions précises lors de ces échanges, mais sans qu'elle soit informée du grand projet qui a été annoncé sur Léman Bleu plus tard.

Mme B. GUEX-CROSIER redemande si l'aide à la forme sur un projet doit ou non comprendre l'argumentaire.

Mme M. BOUCRIS répond par la négative, indiquant que ce n'est pas le propos. Elle indique que, ce que son groupe essaye d'expliquer, peut-être maladroitement, c'est qu'à un moment, des retours sont parvenus de Mme le Maire puis de M. D. GUENERET, et que la modification du projet était en route grâce à cela, avant d'apprendre ensuite sur Léman Bleu qu'un projet visant le même lieu était déjà en cours. Elle dit en ce sens que ce qu'elle souhaite comprendre tient au fonctionnement global du Conseil municipal, notamment lorsqu'il manque des informations sur des enjeux auxquels tous les partis tentent d'apporter des solutions. Elle relève que l'effet de surprise a été choquant et a eu pour

conséquence de bloquer le processus de modification. Faisant observer ensuite que tous les partis et mouvements sont là pour faire des propositions, elle regrette le fait que cette proposition ne sera probablement pas acceptée alors qu'au fond tout le monde est d'accord.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite savoir de quelle surprise il s'agit, et demande ensuite quelle forme d'aide à la rédaction est attendue de la part de l'Exécutif.

Mme S. REUSSE estime que le sujet de l'aide à la rédaction peut être mis de côté. Concernant la surprise, elle indique qu'il s'agit du projet prévu au carrefour de Croix-de-Rozon, dont on a appris qu'il date de longs mois. Elle fait observer que cela met en lumière un problème de fonctionnement qui empêche d'avancer sereinement. Concernant ensuite le fait de se donner les moyens de permettre en amont, seulement si cela est possible et nécessaire, une dépense particulière, ici pour l'engagement éventuel d'une patrouilleuse, revient à ce qui avait en somme été fait lors de la reprise de l'ecopoint du chemin des Forches, ou le projet de délibération prévoyait en amont l'agrandissement des bennes si cela était nécessaire. Elle rappelle avoir alors été surprise de cette manière de faire, mais indique qu'il lui avait été répondu qu'il s'agissait d'un signal fort, et que le montant ne serait dépensé que si cela est nécessaire. Elle rappelle que ce crédit avait alors été voté, et qu'il sera utilisé uniquement s'il est nécessaire un jour.

M. C. FREY relève que 9 fois sur 10 les propositions de l'Alternative aussi bien que du PLR sont renvoyées à plus tard pour des raisons formelles. Il fait observer qu'en l'occurrence les personnes de son groupe ont demandé comme des élèves obéissants si la forme choisie était la bonne, et indique que c'est pour cela qu'elles se sont adressées à Mme le Maire. Il relève néanmoins être agacé du fait que tout ce qui ne vient pas de l'Exécutif ou du Centre est refusé.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite savoir si sa réponse sur la forme n'était pas correcte.

M. C. FREY relève qu'il y a deux manières de noyer un poisson, la première consistant à renvoyer un objet en commission pour qu'il y végète un certain temps, la seconde de renvoyer le traitement d'un dossier à l'Exécutif par le biais d'une résolution, qui se prendra le temps qu'il faut ou qu'il veut prendre pour donner une réponse à ces résolutions. Il explique que ce que propose son groupe en l'occurrence est une réponse rapide, efficace, et qui protège nos enfants.

Mme B. GUEX-CROSIER déclare ne pas avoir reçu de réponse concernant la forme.

M. C. FREY relève que le fait de proposer que cela soit une motion au lieu d'une délibération constitue un moyen de renvoyer son traitement au calendres grecques.

Mme B. GUEX-CROSIER indique n'avoir toujours pas reçu de réponse à sa question, visant à savoir si sa réponse à Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI n'était pas correcte sur la forme à utiliser, précisant que c'est ce que l'Alternative lui reproche ce soir.

Mme S. REUSSE estime que l'on tourne en rond sur cette question de forme, et explique que ce que dit son groupe c'est qu'il n'a pas reçu d'information concernant les travaux envisagés à Croix-de-Rozon par l'Exécutif.

Mme B. GUEX-CROSIER remercie Mme S. REUSSE pour sa réponse, et fait observer qu'il n'est donc pas question de la forme.

M. C. CREFFIELD relève que pour ce qui est de l'ecopoint des Forches, on parle d'objets, alors qu'ici on parle de l'engagement d'une personne. Pour ce qui est du projet mentionné, il est contenu dans le projet global Genève-Sud. Il précise qu'il a été abordé en plénière sans être approfondi, étant donné qu'il s'intègre dans un projet global, et n'existe pas pour lui-même.

Mme la Présidente, estimant que le tour de la question a été fait, propose de passer au vote.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que si la délibération est votée telle quelle, la commune va devoir engager.

Mme S. REUSSE demande quelques minutes de suspension pour amender ce projet.

Mme B. GUEX-CROSIER relève que cette suspension doit être formellement approuvée.

Mme la Présidente demande si quelqu'un s'oppose à la suspension de séance. Comme ce n'est pas le cas, elle indique que la séance est suspendue pour 5 minutes.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI indique que l'amendement proposé est le suivant :
« 1. (nouveau) que l'Exécutif demande au Canton d'agréer un emplacement pour une patrouilleuse scolaire à l'intersection située entre la route du Pont-de-la-Fin, la route d'Annecy, et la route des Hospitaliers. Qu'à l'issue de l'obtention de cette autorisation, l'Exécutif entreprenne une démarche nécessaire pour lancer le processus de recrutement. ». Elle précise que les points qui suivent sont laissés tels quels.

Mme B. GUEX-CROSIER souhaite savoir si c'est un agrément pour les trois passages qui est demandé, ou trois agréments.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI répond qu'il appartiendra au Canton d'y répondre. Elle ajoute ne pas être responsable de sécurité routière, elle explique ne pas pouvoir dire aujourd'hui s'il est nécessaire d'avoir un ou trois emplacements à cet endroit, relevant que c'est pour le savoir qu'il convient de s'adresser au Canton. Elle précise que dans le projet de délibération, le terme « emplacement » renvoie au lieu qui est visé.

M. G. RANA ZOLANA relève que si l'on demande 3 emplacements, les CHF 24'000.- ne suffiront pas.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI explique que la délibération demande l'autorisation pour un emplacement, mais que si le Canton revient vers la commune en indiquant qu'à cet endroit-là il faudra 3 patrouilleuses, cela sera à reconsidérer en tenant compte de ce facteur.

M. M. BOYMOND estime qu'il pourrait être pertinent dans ce cas de ne pas inscrire de montant.

M. G. RANA ZOLANA abonde en ce sens.

Mme B. GUEX-CROSIER explique que cela deviendrait dans ce cas une résolution. Elle précise que c'est là le nœud du problème et ce qu'elle essayait d'expliquer dès le départ.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI répond qu'il a déjà été suffisamment expliqué pourquoi son groupe ne veut pas d'une résolution.

Mme la Présidente annonce soumettre au Conseil municipal la proposition d'amendement suivante :
« 1. (nouveau) que l'Exécutif demande au Canton d'agréer un emplacement pour une patrouilleuse scolaire à l'intersection située entre la route du Pont-de-la-Fin, la route d'Annecy, et la route des Hospitaliers. Qu'à l'issue de l'obtention de cette autorisation, l'Exécutif entreprenne une démarche nécessaire pour lancer le processus de recrutement. », en lieu et place du point 1. actuel « que l'Exécutif entreprenne les démarches nécessaires pour lancer un processus de recrutement afin d'engager un-e nouveau-elle patrouilleur-euse scolaire dans les meilleurs délais »).

L'amendement est rejeté par 6 voix pour, 7 voix contre, et 4 abstentions.

Mme la Présidente soumet ensuite au vote le projet de délibération suivant, non-amendée :

**CREDIT BUDGETAIRE SUPPLEMENTAIRE 2025 DE CHF 24'000.- DESTINE A L'ENGAGEMENT D'UN-E
NOUVEAU-ELLE PATROUILLEUR-EUSE SCOLAIRE A CROIX-DE-ROZON**

Considérant,

- que la sécurité sur le chemin de l'école doit être une priorité et un droit pour chaque élève ;
- la dangerosité de l'intersection située entre la route du Pont de la Fin, la route d'Annecy et la route des Hospitaliers où la limitation de vitesse est de 50km/h ;
- qu'aucun feu de signalisation ne permet de traverser de façon sûre ;
- le trafic très dense sur ce tronçon ;
- le nombre important d'élèves de Croix-de-Rozon se rendant à Compesières, sans aucune mesure de sécurité dans ce grand carrefour ;
- que les mesures de sécurisation de ce tronçon, notamment la limitation à 30km/h, n'ont toujours pas abouti malgré des demandes répétées ;
- l'exposé des motifs.

Conformément à la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, art. 30, alinéa 1, lettre d.

Sur proposition de L'Alternative,

le Conseil municipal

REFUSE Par 6 voix pour, 8 contre et 2 abstentions :

1. que l'Exécutif entreprenne les démarches nécessaires pour lancer un processus de recrutement afin d'engager un-e nouveau-elle patrouilleur-euse scolaire dans les meilleurs délais,
2. d'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 24'000.- destiné à couvrir la charge financière annuelle d'un-e patrouilleur-euse,
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2192.301.30100.00,
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus,
5. d'inscrire, au minimum, ce montant dans le budget 2026 de la commune.

8.3 P-R-1077 – Résolution pour la création d'une ligne de bus entre Gaillard et Plan-les-Ouates (ZIPLO)

M. G. RANA ZOLANA indique que cette résolution demande à l'Exécutif d'engager des démarches pour qu'une nouvelle ligne de bus soit créée dans la partie sud du canton. Indiquant que les considérants sont connus des membres du Conseil, il précise qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture. Il déclare qu'il aurait d'ailleurs pu en ajouter un autre, étant donné que quelques jours après son dépôt la *Tribune de Genève* a annoncé la volonté de réduire le trafic à la douane de Soral. Il estime que si ce projet est mené à bien, cette ligne de bus pourrait dès lors participer à la résolution d'une partie d'un problème. Il indique que c'est pour cela que cette résolution demande à l'Exécutif d'entamer des démarches auprès des communes voisines, du Canton et des TPG.

M. M. BOYMOND est tout à fait favorable à ce type de mobilité, mais ne comprend pas bien l'objectif de la résolution consistant à créer un moyen de transport public entre Gaillard et PLO car il se demande si ce n'est pas déjà ce que l'on a avec le CEVA.

M. V. BUHAGIAR a beaucoup de peine à comprendre l'intérêt de cette ligne pour les citoyens de Bardonnex. Il se demande pourquoi il appartiendrait à Bardonnex de gérer cela, étant donné que d'autres communes seraient plus impactées qu'elle et relevant qu'un tel projet demanderait beaucoup d'énergie.

M. J-C MARCHAND est quelque peu surpris par la proposition, expliquant que même en n'étant pas très bon géographe, il peine à tirer une ligne droite de Gaillard à PLO.

M. A. KRASNOSELSKI relève que chaque fois que quelque chose est lancé, il suscite une opposition malhonnête. Il fait observer que la page 2 mentionne les dessertes exactes, et que le bus constituerait une densification de la capacité en transports publics pour des villages actuellement peu desservis. Il précise ne pas défendre le PLR, mais estime qu'il convient d'être honnête avec le descriptif que l'on trouve en page 2.

M. G. RANA ZOLANA indique que c'est une opportunité pour Bardonnex expliquant qu'il s'agit de demander le passage d'un bus qui relierait aussi la commune. Il serait intéressant aussi car il pourrait peut-être desservir la nouvelle école. Il indique n'être ni géographe, ni technicien et ne pas demander une ligne droite, mais une ligne de bus qui desserve les communes. Il ajoute s'être permis de contacter le chef du département de la mobilité, qui lui a confirmé la pertinence de ce projet. Il explique que même s'il ne sera pas tout à fait réalisé comme demandé, il est intéressant de voir ce que l'on peut faire sur la commune en matière d'amélioration de la desserte.

M. M. BOYMOND a bien compris l'objectif visant à desservir différents villages. Il constate que le bénéfice pour Bardonnex consisterait à avoir un bus desservant Bardonnex, Perly, et PLO. Estimant que c'est ce que l'on souhaite faire depuis longtemps, il note que c'est un élément à mettre en avant.

M. C. CREFFIELD relève que l'Exécutif avait organisé une réunion avec les TPG pour rallonger la ligne du bus 46, en le faisant passer par les briquetteries, la route des Ravières, puis descendre après le rond-point sur la route de Base, pour finalement rejoindre la ZIPLO
Il explique que cela fait partie de leurs projets.

De la même façon, le bus à la demande est mis à l'essai dans certaines communes. Il avait demandé que Bardonnex figure dans la première tournée, mais regrette que cela n'ait pas été le cas.

Il note néanmoins que ce trajet, qui comprends une liaison sur Perly, est déjà acté, et figure dans les plans des TPG sur les lignes futures.

M. G. RANA ZOLANA indique que la résolution vient renforcer ce projet. Il fait observer qu'il serait, de plus, intéressant pour Bardonnex de relier Collonges-sous-Salève, rappelant qu'il y a 16'000 frontaliers de plus en 2024.

M. V. BUHAGIAR indique qu'il est le premier à être favorable à un développement de la mobilité, mais invite les auteurs de la résolution à regarder l'état du parking à Collonges-sous-Salève, qui est plein à 20% alors qu'il existe un bus direct pour le relier. Il estime en ce sens qu'il est peu probable que le trafic frontalier soit réduit par le bus, et indique se réjouir de voir le bus dans les bouchons.

M. C. CREFFIELD fait tout de même observer que lorsque les bus rallongés de la ligne 82 s'arrêtent à la Mure le matin, il n'y a déjà plus de places assises, et indique que de nombreuses personnes de France utilisent ces bus.

M. N. VERNAIN-PERRIOT indique que le parking est rempli bien plus qu'à 20%, et ajoute que les voitures qui ne veulent pas le payer se garent le long de la route nationale jusqu'au Buffalo Grill. Il relève que l'on ne peut pas dire par conséquent que le bus est inutile.

Mme M. BOUCRIS estime que même si cela ne résout pas la question de Croix-de-Rozon et de l'école, elle dit se réjouir du prolongement de la ligne 46. Concernant le projet de résolution, elle indique que le périmètre envisagé la surprend un peu, et relève qu'il concerne tout de même beaucoup de communes. Elle se demande en ce sens comment l'Exécutif peut avancer seul sur une proposition si étendue, même s'il n'est pas forcément inintéressant de rentrer en contact avec tous les acteurs concernés. Elle estime néanmoins qu'au lieu d'avancer seul auprès du Conseil d'Etat, il conviendrait plutôt d'approcher d'autres communes pour mettre sur pieds un projet commun qui aurait plus de force.

M. G. RANA ZOLANA rétorque qu'il appartiendra à l'Exécutif de décider des gens à contacter et de l'ordre dans lequel il estime pertinent de les contacter.

M. C. CREFFIELD indique qu'il pourra, le cas échéant, évoquer cette idée avec les autres communes de Genève-sud, déclarant qu'il serait opportun de ne pas être seul sur un tel dossier. Il estime que la concertation avec ces communes n'empêche pas néanmoins d'approcher les TPG ou d'autres acteurs.

Comme la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente propose de soumettre au vote le projet de résolution suivant :

RÉSOLUTION POUR LA CRÉATION D'UNE LIGNE DE BUS ENTRE GAILLARD ET PLAN-LES-OUATES (ZIPLO)

Considérant,

- l'enthousiasme général suscité par l'annonce par le Conseil d'État du projet de construction d'une ligne de métro principalement sur la rive droite du canton, avec une réalisation prévue à l'horizon 2030-2035 ;
- l'urgence pour les communes du sud du canton de désencombrer et de fluidifier le trafic sur leurs territoires ;
- la nécessité de répondre rapidement aux besoins de mobilité des travailleurs pour leurs trajets domicile-travail ;
- l'opportunité de mettre en place un projet concret à court terme pour améliorer les déplacements dans cette région ;
- l'augmentation considérable du nombre de frontaliers provenant de la Haute Savoie ;
- l'opportunité pour la commune de Bardonnex d'obtenir une desserte des villages de la commune et de l'école de Compesières en transport public ;
- l'opportunité pour la commune d'avoir des connections avec les lignes desservant Perly et Plan-les-Ouates.

Avec pour objectifs principaux :

- offrir une solution de transport rapide et efficace pour les habitants et travailleurs des communes concernées,
- réduire la congestion routière et ses impacts environnementaux,
- améliorer la qualité de vie des usagers grâce à une alternative de transport accessible et durable.

Sur proposition du groupe PLR+,

le Conseil municipal **DÉCIDE par 9 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions :**

1. De demander à l'exécutif communal d'activer tous les mécanismes nécessaires pour :
Entrer en contact avec le Conseil d'État, les Transports Publics Genevois (TPG), les communes concernées et tout autre organisme ou autorité compétente pour étudier la faisabilité et les modalités de mise en œuvre d'une ligne de bus de surface franco-suisse reliant Gaillard (France) à Plan-les-Ouates (ZIPLO), en desservant les communes de :
 - Thônex
 - Veyrier
 - Troinex
 - Bardonnex
 - Perly-Certoux et
 - ZIPLO
2. D'encourager une collaboration transfrontalière pour garantir une coordination efficace entre les parties prenantes et assurer le succès de ce projet.

3. Informer régulièrement le conseil municipal de la situation d'avancement de ce projet.

9. Décision de l'AGE de l'ACG du 11 décembre 2024 sujette à opposition des Conseillers municipaux

Mme la Présidente indique qu'il s'agit-là d'une décision visant à augmenter l'enveloppe sportive de 450'000 à 800'000 CHF. Elle indique que le délai d'opposition est fixé au 24 février, et celui de la réception des résolutions au 4 mars.

10. Propositions individuelles, questions et divers

M. N. VERNAIN-PERRIOT pose une question relative au point des communications de l'Exécutif : M. C. CREFFIELD a évoqué une voie verte, mais il avait évoqué en commission une Via Rhôna, et demande s'il s'agit de la même chose.

M. C. CREFFIELD confirme qu'il s'agit bien de la même chose.

M. N. VERNAIN-PERRIOT remercie M. C. CREFFIELD de cette précision.

M. I. MOLL a une interrogation en tant que jeune élu. Il souhaite savoir s'il a bien compris un élément qui tient du patrimoine de la commune : lors de sa présidence Mme M. BOUCRIS avait voté une fois pour son camp lors d'une situation d'égalité et rappelle que cela avait suscité une certaine émotion. La tradition voulant qu'un président ne vote pas avec son camp avait alors été invoquée pour la justifier, il demande s'il s'agit effectivement d'une tradition, ou s'il s'agit d'une mécompréhension de sa part.

Mme B. GUEX-CROSIER indique qu'il s'agit bien d'une tradition, qui se fait généralement sur la délibération, mais pas forcément sur les points constituant la délibération, comme un amendement. Elle indique qu'elle est respectée ou pas par les présidents, à leur appréciation.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande comment il est possible de consulter les documents qui ne sont pas disponibles sur CMNet.

Mme B. GUEX-CROSIER répond que les documents accessibles au public sont consultables sur demande et rendez-vous, à la mairie.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande si c'est bien juste qu'il n'est pas possible de remonter sur CMNet aux PV les plus anciens.

M. L. LAVARINI répond qu'ils sont sur CMNet à partir de 2003 jusqu'à aujourd'hui.

Mme C. BRECHBÜHL MOLNARFI demande à M. C. CREFFIELD s'il serait possible d'avoir un retour sur la modification des horaires TPG qui a eu lieu en décembre, durant la prochaine séance de la commission de l'aménagement.

M. C. CREFFIELD indique qu'il relira le PV de la dernière séance à cette fin.

M. C. FREY dit son souhait de revenir sur la lettre d'une jeune militante lue en début de séance. Il précise que cette lettre l'alarme par rapport au climat politique de cette période électorale. Il indique que s'il a bien compris la situation, il s'agissait d'une personne qui tractait sur le domaine public, et qui a été reprise vigoureusement sous prétexte que cela ne se faisait pas. Il estime qu'il s'agit là d'une chose inquiétante, qui ne devrait pas arriver dans une commune comme Bardonnex. Il relève en outre que s'il n'établit pas de lien entre les deux, le fait que les affiches de l'Alternative du chemin du Prieur aient été saccagées est révélateur d'un climat qui fait que la lettre reçue doit mener à ce que tous les membres du Conseil municipal soit conduit à s'interroger sur les possibilités d'un dialogue respectueux entre toutes et tous dans cette commune. Il dit par ailleurs son étonnement que sous prétexte de

conduire les débats, Mme la Présidente se permette d'interrompre une intervention, ce qui ne fait à son sens pas partie de son rôle.

M. S. SCHRAG tient à remercier tous ceux qui ont participé au repas des aînés, en tant que conseillers, conjoints, titulaires de jobs d'été ou acteurs la FASE. Elle déclare que tous les aînés ont été enchantés de l'événement.

Mme V. CRETENAND indique qu'étant la personne visée par la lettre de Mme HARBARTH, elle en prend acte et l'encourage à faire toutes les démarches qu'elle jugera nécessaire au vu du contenu qu'elle décrit. Elle indique qu'elle ne répondra plus à d'autres sollicitations à ce sujet.

M. G. RANA ZOLANA indique qu'il y a eu sauf erreur de sa part, une erreur dans le comptage des voix au point 8.3.

Mme la Présidente le confirme, précisant qu'il y a eu 5 abstentions, et non 4 comme indiqué précédemment.

Mme B. GUEX-CROSIER renvoie M. C. FREY à l'article 47 du règlement du CM, et précise que si la présidente estimait que l'orateur s'écartait manifestement du sujet, elle était en droit de le rappeler à l'orateur. Concernant le courrier de Mme HARBARTH, elle rappelle qu'il existe des règles pour tracter sur la voie publique, et déclare qu'il serait bon de les respecter.

M. C. FREY ne voit pas bien quel règlement interdirait de tracter deux heures avant, devant un local public sur la voie publique.

Mme B. GUEX-CROSIER invite M. C. FREY à lire la loi.

Mme S. REUSSE demande dans quelle loi cela est spécifié.

Mme B. GUEX-CROSIER l'invite à la chercher. Elle rappelle que seules des personnes isolées peuvent tracter et non un groupe.

Mme S. REUSSE répond que deux personnes constituent un binôme, non un groupe.

Mme la Présidente déclare clore le débat sur ce sujet.

9. Calendrier

Date	Heure	Commission	Lieu
03.03.2025	19.00	Aménagement, urbanisme et mobilité	Salle des commissions
25.03.2025	19.00	<i>Commission élargie</i>	Salle des Chevaliers
26.03.2025	18.30	Bâtiments, école et sport	Salle des commissions
17.03.2025	18.30	Environnement et développement durable	Salle des commissions
24.03.2025	18.30	Finances, économie et sécurité	Salle des commissions
09.04.2025	18.30		
18.03.2025	18.00	Routes, travaux et emplacements communaux	Salle des commissions
11.03.2025	18.30	Sociale et culture	Salle des commissions

Constatant que l'ordre du jour est épuisé et que la parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie les conseillères municipales et conseillers municipaux de leur présence et lève la séance à 22h36.